

## Questions orales

[Traduction]

## LES GRAINS

LA POLITIQUE DE DOUBLE PRIX DU BLÉ—LA RÉVISION POSSIBLE  
ET LA MAJORATION DU PRIX MINIMUM

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports en sa qualité de ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Je suppose, après les propos qu'il a tenus au sujet du premier ministre Lougheed en réponse à une question posée par le très honorable député de Prince-Albert, qu'il pourrait préciser quelles occasions de ventes ont été perdues à cause de la visite du premier ministre en Europe; sinon on doit supposer que sa déclaration n'était rien de plus qu'une figure de rhétorique. Ma question est motivée par la politique du double prix que le gouvernement applique au blé. Comme l'indice des prix de la production agricole canadienne a augmenté de 30 à 35 p. 100 depuis l'application de cette politique, et comme la loi prévoit que le ministre doit faire une révision annuelle et recommander une augmentation du prix minimum reflétant l'augmentation du coût de production, je voudrais savoir si cette révision a eu lieu, et si le ministre envisage d'augmenter le prix minimum en vertu du régime du double prix applicable au blé?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, nous avons eu des conversations prolongées avec la Fédération canadienne de l'agriculture et d'autres organismes au sujet du double prix du blé et nous sommes en train d'aviser aux dispositions qu'il faudrait prendre tenu de leurs commentaires et suggestions. La consultation avec les producteurs s'inscrit, bien sûr, dans l'esprit de la loi dont a parlé le député. Quant à la première partie de la question du député, il est très délicat de juger si les rapports qui ont été établis au fil des années entre la Commission canadienne du blé et ses clients se sont dégradés. Je suis passablement convaincu que la Commission canadienne du blé, par des efforts soutenus et efficaces, saura réparer les préjudices subis, mais je m'oppose absolument aux déclarations publiques du premier ministre selon lesquelles il va intervenir dans la manière dont la Commission commercialise notre blé. Je crois que les députés d'en face s'opposeraient eux aussi à une telle intervention.

**M. Mazankowski:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a encore une fois refusé de donner des exemples précis; nous ne pouvons qu'en conclure que ses propos sont purement d'ordre théorique. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, puisqu'on est en train d'examiner la politique du double prix du blé, on songera à rendre ce redressement rétroactif et si tel est le cas, pour quelle période?

● (1450)

**M. Lang:** La chose est évidemment examinée aussi.

[M. Lalonde.]

## LE NORD CANADIEN

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORDONNANCE SUR LA SÉCURITÉ  
MINIÈRE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LE  
RÉSULTAT DES ENTRETIENS AVEC LE MINISTRE DU TRAVAIL

**M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest):** Merci monsieur l'Orateur. En l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je voudrais poser ma question au ministre du Travail. Elle a trait à la nomination d'inspecteurs miniers dans les Territoires. Il y a deux semaines, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de faire enquête sur la sécurité minière dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ai été informé et l'ai d'ailleurs signalé alors, par le bureau du ministre du Travail, que cette question ne relève pas de ce ministère. Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest a réclamé à maintes reprises l'autorisation d'appliquer le règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien m'a dit la semaine dernière qu'il consulterait le ministre du Travail à ce sujet. Je voudrais savoir si des consultations de ce genre ont eu lieu et comment le gouvernement entend agir. Quand pouvons-nous compter obtenir une réponse?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Sous peu, j'espère. Suite à la question que l'honorable représentant a posée l'autre jour, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et ceux de mon propre ministère en ont discuté. Mais je crois savoir que cette question ne relève pas de ma compétence. Toutefois, je vais m'efforcer d'obtenir un rapport aussitôt que possible que je communiquerai au député.

\* \* \*

## LES PÊCHERIES

LA DATE DE L'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX  
RECHERCHES SUR LES ESPÈCES DU PLATEAU CONTINENTAL,  
SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FLOTTE ET SUR LES ACCORDS  
DE COOPÉRATION

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches, mais en son absence, je la poserai au premier ministre qui s'est intéressé à nos problèmes de pêche en 1974 lors de son passage en Nouvelle-Écosse au cours de la campagne électorale.

Compte tenu de l'incertitude qui existe au sein de l'industrie canadienne de la pêche entre les pêcheurs et les transformateurs depuis qu'on a annoncé unilatéralement le 1<sup>er</sup> janvier 1977 la limite de 200 milles quant aux réserves de poisson et de leur habitat à la fois latéral et vertical, le premier ministre peut-il nous dire quand nous pouvons attendre l'annonce qu'on envisage d'effectuer plus de recherches relativement aux espèces du plateau continental—un projet qui utiliserait les services de certains de nos savants en chômage—en plus de l'annonce concernant la politique gouvernementale à l'égard de la stratégie de développement d'une flotte, ce qui permettrait d'encourager l'activité de nos amateurs et de nos constructeurs de navires inemployés ainsi que la politique gouvernementale visant les accords de coopération avec les étrangers en matière de pêche. La situation actuelle semble troubler les pêcheurs et les transformateurs de l'Atlantique.